

Le 31 août 2006

PAR : POSTE ET COURRIEL

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, case postale 001
800, Place Victoria
2e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : L'UNION DES CONSOMMATEURS
- Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance et d'utilisation des groupes électrogènes de secours –
DOSSIER RÉGIE R-3603-2006
Notre dossier : 10,177/S

Me Dubois,

La présente fait suite à lettre du Distributeur datée du 2 août 2006 dans laquelle il avise la Régie et les intervenants du dépôt des pages 3 et 4 révisées de la pièce HQD-2, Document 3.

Dans son mémoire, l'Union des consommateurs fait référence aux pages de cette pièce à deux occasions, soit aux pages 5 et 14.

Précisons que les corrections apportées par le Distributeur ne modifient en rien le sens du passage en page 5 se référant à la pièce identifiée. Notre constat quant au prix moyen sur le marché DAM de New York demeure le même.

À la page 14 de son mémoire, l'Union des consommateurs présente en annexe un tableau détaillant le calcul de l'établissement du crédit variable de la proposition du Distributeur. Compte tenu des corrections apportées par le Distributeur, l'Union des consommateurs dépose une version révisée de cette annexe.

Nous souhaitons également souligner que nous avons dû apporter une correction à la ligne « e » de la deuxième colonne du même tableau.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, M^e Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

RIVEST SCHMIDT

Par : Eve-Lyne H. Fecteau

ELHF/lc

P.J.

c.c. : M. Marc-Antoine Fleury
M^e Éric Fraser
Les intervenants